CSA Local du 13/02/2024
Déclaration liminaire

Madame la présidente,

L'année 2024 commence pour les agents de la DGFIP avec les cinq points d'indice accordés ce qui fait une vingtaine d'euros par mois. Mais c'est très loin de l'urgence salariale de 5 millions de fonctionnaires !
Alors que le gouvernement répète que l'inflation est derrière nous et que les prix sont en baisse, les citoyens que nous sommes apprennent que les députés et sénateurs se sont octroyés une conséquente augmentation de leurs avances de frais de mandat ! (respectivement de 300 et 700 euros par mois).

Pour comparaison, le directeur général des finances publiques par intérim a proposé aux organisations syndicales présentes une augmentation pour les agents des finances du **point d'ACF (allocation complémentaire de fonction) correspondant à moins d'un euro par jour en 2024 et 0,55 centimes en 2025. Certes, c'est mieux que rien puisque cette indemnité n'a pas été revalorisée depuis plus de 10 ans.**
Néanmoins, c'est un total manque de considération des fonctionnaires de la DGFIP qui apparaît encore.

Les quelques 94 000 agentes et agents qui font la DGFiP attendent autre chose en termes de reconnaissance à la hauteur de leur conscience professionnelle.
De plus, l'annonce d'une revalorisation conséquente servirait sûrement à améliorer l'attractivité de nos métiers.
Les représentants de la CGT vous rappellent les revendications pour nos régimes indemnitaires :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (inchangée depuis 2017)
- La revalorisation de la valeur du point ACF (inchangé depuis 2009)
- L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels
- La revalorisation de la prime de rendement (inchangée depuis 2017). Or, il nous est clairement demandé de faire plus avec moins de moyens et de personnels
- La revalorisation à 50 euros mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière de télétravail
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais (à l'instar de l'Assemblée Nationale)
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions et encadrement en tenant compte de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite

Sur cette dernière proposition, les représentants de la CGT seront très attentifs par rapport à un projet de loi du ministre de la Fonction Publique.

En effet, les hauts fonctionnaires viennent de voir leur part variable passer à 25 % de leur rémunération, l'idée étant de l'appliquer à tous, pas forcément dans les mêmes proportions (source JDD du 7 Janvier 2024). Cette prime au mérite est, clairement subordonnée dans le COM 2023-2027 à l'atteinte des indicateurs et des objectifs. Mieux récompenser les agents qui le méritent plus que d'autres n'a pas de sens car nous sommes tous au service du public. La récompense passe donc par une revalorisation collective du régime indemnitaire.

À l'ordre du jour de ce CSAL, le règlement intérieur (RI) de cette instance et de la Formation spécialisée (FS) du Lot et Garonne doit être soumis au vote.

Voilà plus d'un an que les instances du CSA L et de la FS (Formation Spécialisée) fonctionnent sans règlement intérieur du fait de l'incapacité des hauts responsables d'assumer leurs choix et leur manque d'anticipation.

Le cadre national prévoyait un dialogue social afin d'amender le règlement en fonction du contexte.
Seulement la DGFIP s'est affranchie des travaux au niveau ministériel pour construire un RI sans tenir compte des demandes des organisations syndicales et surtout plus restrictif que le RI ministériel.
En effet, elle a systématiquement refusé toutes les propositions des organisations syndicales nationales, tout comme elle a refusé d'intégrer les engagements positifs de notre Ministre annoncés lors des CSA Ministériels de février et juillet 2023.

En Lot et Garonne, votre RI est le copier/coller du RI du CSA de Réseau (CSAR), unilatéralement adopté par la Direction Générale des Finances Publiques malgré l'avis négatif unanime des élus nationaux.
Lors de la Formation Spécialisée du 04 décembre 2023, nous avons déposé un recueil de propositions visant à modifier ce RI sur plusieurs points. Comme de bien entendu, aucune de nos demandes de modifications n'a été reprise.
Force est de constater que ce n'est encore qu'un dialogue de pacotille dans le Lot et Garonne puisque la direction départementale n'a prise en compte aucune de nos demandes de modifications du RI national. Cette «mascarade» de dialogue social, nous l'avions déjà constaté lorsque vous avez décidé unilatéralement de priver les agents du pont du 10 mai 2024, alors que d'autres départements, en acceptant d'accorder ce pont, ont pourtant montré que c'était possible.
Cela devient malheureusement une habitude, encore plus évidente avec le non dialogue sur les résultats de l'Observatoire Interne.
Cela pose vraiment la question de notre place en tant que représentants des personnels et du rôle que nous jouons au sein du dialogue social qu'il soit national ou local. Dans ce contexte, peut-on d'ailleurs encore parler réellement de dialogue social à ce stade de déconsidération ?

Dernier point, les représentants de la CGT, et les agents concernés, attendent des réponses aux nombreuses questions diverses envoyées après le CSA Local interrompu le 24 janvier 2024.